

Compte-rendu Conseil Municipal du 18 novembre 2021

Présents : Jean-Luc BALADRE, Daniel BARRES, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Didier TAMAGNAUD, Maxime DELCAYRE, Annie CAVIER, Martine PERIE, Fabien PAGES, Nathalie FAVRESSE, Isabelle TOULZAC,

Mme. Julie ALASSET, secrétaire de mairie

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2021
- Vote des nouveaux tarifs 2022 commune + AST + logements
- Achat terrain Mme. Toulas-Leymarie
- Vote décision modificative : achat parcelle Cathoulic
- Organisation pour la mise en place des luminaires de Noël
- Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial pour remplacer M. Jean Gendre
- Questions diverses

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Convention avec M. et Mme. Poux et M. et Mme. Bétou pour le raccordement au réseau d'assainissement communal
- Rénovation des logements communaux

L'ensemble du conseil municipal donne son accord.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Isabelle TOULZAC est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2021 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote des nouveaux tarifs 2022 :

Cimetière : Les tarifs sont maintenus soit :

- 1 place : 55 €
- 2 places : 110 €
- Case colombarium : 500 €
- Caveau communal : 8 € / jour à partir du 3^{ème} mois

Assainissement :

- Forfait 130 € H,
- M3 : 0.60 € HT
- Participation Assainissement Collectif : 1 100 €

Le conseil municipal a ainsi voté l'augmentation du forfait assainissement (125 € en 2021). Les autres tarifs sont maintenus.

Salle des fêtes : Les tarifs sont maintenus :

Pour les habitants de la commune

- Salle sans chauffage : 75 €
- Salle avec chauffage : 100 €

Pour les non habitants de la commune

- Salle sans chauffage : 110 €
- Salle avec chauffage : 160 €

Soirée Réveillon : 150 €

Il est rappelé que si la salle n'est pas rendue propre, le chèque de caution n'est pas restitué.

Ancienne école :

- 40 € / jour pour une activité à titre lucratif

Loyers des logements :

La commune suit habituellement l'évolution des tarifs des loyers sur la base de l'IRL. Cela représente une augmentation de 0.09% cette année. Les nouveaux loyers applicables à partir du 1^{er} janvier 2022 sont donc les suivants :

Appartement de l'ancienne école : 414.89 € /mois

Appartement de la mairie : 353.54 € /mois

Maison du Suquet : 441.60 € /mois

Achat terrain de Mme Toulas-Leymarie

Mme. Mireille Toulas serait disposée à céder son terrain à la commune pour un montant de 50 000 € (zone constructible sans OAP). Cette acquisition pourrait servir à agrandir le cimetière, à créer un parking et des lots pour la vente.

La commune devra déposer un permis d'aménager.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents et donne son autorisation pour aller plus en avant dans les négociations.

Vote Décision Modificative Budget Principal : achat parcelle Cathoulic

Il s'agit d'une simple rectification budgétaire de 250 €.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Organisation pour la mise en place des luminaires de Noël

Alain Longé et Daniel Barrès installeront les décors lumineux de Noël en semaine, fin novembre-début décembre. Ils se feront aider de M. Jean Gendre lors de ses journées de présence sur la commune.

Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial pour remplacer M. Jean Gendre

Une offre d'emploi sera diffusée à compter du 01/12/2021 pour une durée d'un mois. Les entretiens auront lieu courant janvier pour une prise de poste conjointe avec la commune de Saint-Sozy.

Cette décision est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Convention avec M. et Mme. Poux et M. et Mme. Bétou pour le raccordement au réseau d'assainissement communal

L'entreprise BROUSSE a réalisé un devis pour l'extension du réseau d'assainissement jusqu'en limite des propriétés, pour un montant d'environ 9200 €. Il est proposé de diviser ce coût en 3, soit 1/3 à la charge de la commune et les 2/3 restant à la charge des propriétaires (en sus du raccordement).

Cette convention est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rénovation des logements locatifs

L'entreprise Quercy Energie a réalisé une étude pour que les logements de la Mairie et du Suquet atteignent, au minimum, la classe C, dans le cadre de leur rénovation.

L'entreprise Expertimmo a fourni un devis de 369 € TTC pour la réalisation d'un diagnostic thermique des deux logements (obligatoire).

Des devis devront être réalisés par des artisans (habilitation RGE) pour le montage des dossiers de subventions.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le devis et à en faire réaliser par des artisans pour les travaux, à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

- Invitation reçue du CIAS pour une réunion le 23/11/21 sur le thème des violences conjugales.
- M. David Lisnard (maire de Cannes) a été élu président de l'Association des Maires de France le 17 novembre 2021.
- Réunion le 09/12/2021 au Centre De Gestion pour présenter les actualités issues de la loi sur la transformation de la fonction publique et les nouveautés au sein du CDG.
- Sujet à aborder dans le prochain bulletin communal : démarchage auprès des particuliers par des entreprises faisant du forcing (ne rien signer, ne rien payer).
- Les demandes d'urbanisme seront dématérialisées à partir du 01/01/2022. Les usagers pourront déposer leurs demandes en ligne sur un site dédié.
- Renouvellement de la convention pour la protection des données personnelles (pour 3 ans).
- L'installation de la borne de recharge pour les véhicules électriques est retardée pour manque de pièces. Cette installation devrait se faire pendant l'hiver.
- Mme. Annie Cavier présente le RPQS, dont une copie sera jointe dans le prochain bulletin de la commune. Le nouveau syndicat s'est par ailleurs étoffé avec l'arrivée de Mireille Bourrasse, ingénieur en eau potable.
- Une présentation du plan communal de sauvegarde (PCS) sera faite par Pascal Lefevre lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.
- Des arbres sont tombés dans le gouffre du Limon. La responsabilité incombe aux propriétaires de les enlever.
- Mr Muller a signalé que l'impasse du cimetière n'a pas été goudronnée.

Mr le Maire clôture la séance à 23h30.